

Sous-direction Technique

Date : 12/05/2025

Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC *75*/2025

A / Monsieur : RADJAI MED AMINE
Gérant De l'entreprise : RADJAI MED AMINE

Objet : 1 ère Mise en demeure.

Projet : (Travaux de raccordement en FTTC au profit du CMP Tébessa 2).

L'ODS N° : CMRA/31/2025 DU 26/02/2025.

Monsieur ;

Votre entreprise a été attributaire, d'un ODS N° CMRA/31/2025 du 26/02/2025, dans le cadre des travaux de Raccordement d'abonnés FTTC au profit du CMP Tébessa 2.

A ce jour, nous sommes on regret de constater que votre entreprise n'a pas encore entamer les travaux depuis la date de la notification de l'ODS, le :25/03/2025.

A cet effet, je vous mets en demeure de vous présenter pour procéder à l'ouverture du chantier dans un délai huit (08) jours toute en application la clause du contrat en vigueur notamment l'article 34.

Faute de quoi je me verrais dans l'obligation d'appliquer le règlement en vigueur.

Nous vous prions d'agréer Monsieur l'assurance de notre profond respect.



DOT / TEBESSA
Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Tébessa P/I
Radjai Samir